

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230
GRADE DE : INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	VANHILLE Véronique	Infirmier en soins généraux	01/08/2025	ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

A OUTREAU, le 4 juillet 2025

Sébastien Chochois
Maire d'Outreau

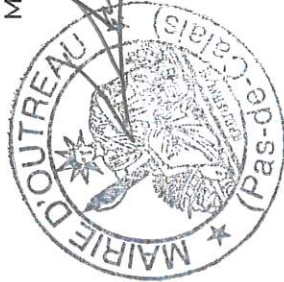


TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230
GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETÉ
1 ^{er}	CHOQUEL Sébastien	Adjoint Technique	01/08/2025	Examen professionnel
2 ^{ème}	BAILLY Cédric	Adjoint Technique	01/08/2025	Examen professionnel
3 ^{ème}	LEBAS Julien	Adjoint Technique	01/08/2025	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	5	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

A OUTREAU, le 4 juillet 2025

Sébastien Chochois
Maire d'Outreau

